

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : peda.braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : peda.mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : peda.gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : peda.leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 39 Maîtrise orale et écrite de la langue française 2.2			
Code	PEIM2B39PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> David GORET (david.goret@helha.be) <u>HELHa Campus Mons</u> Sarah DEMEIRE (demeires@helha.be) <u>HELHa Gosselies</u> Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Aude VANGILBERGEN (vangilbergena@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession

- 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- 1.2 Utiliser la complémentarité du langage verbal et du non verbal
- 1.3 Adapter ses interventions orales et/ou écrites aux différentes situations

Acquis d'apprentissage visés

- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant le niveau attendu de graphies correctes.
- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B39PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française

30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B39PPA Maîtrise orale et écrite de la langue française

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Maîtrise orale et écrite de la langue française			
Code	12_PEIM2B39PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Manon MESPLOMB (manon.mesplomb@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette UE de "Maîtrise écrite et orale de la langue française" en Bloc 2 demande aux étudiants une prise de conscience des forces et des faiblesses qui n'auraient pas été corrigées en Bloc 1. Les exigences dans la maîtrise de la langue seront plus poussées et les points de matière abordés plus précis.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

C1. Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession

- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de rédiger un texte avec ou sans outils de référence, comportant le niveau attendu de graphies correctes.

- Au terme de l'UE, l'étudiant sera capable de s'exprimer à l'écrit et/ou à l'oral, de manière correcte, compréhensible, organisée, cohérente et adaptée à la situation de communication.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Orthographe lexicale et grammaticale.

Rédaction de textes divers.

Enrichissement lexical.

Précision des connaissances au niveau de la syntaxe et de la cohérence textuelle.

Ponctuation.

Difficultés orthographiques.

Evolution de la langue française.

Correction de textes.

Démarches d'apprentissage

Cours pratiques et interactifs, la plupart du temps sur base des productions des étudiants. Le cours demande une implication et un investissement personnels plus ou moins importants selon les besoins de chacun.

Des ateliers d'écriture sont demandés régulièrement et permettent de revenir sur les points de matière importants à rappeler ou à connaître. Des dictées négociées, ainsi que des évaluations, s'inscrivent dans ce même objectif : partir des productions et des lacunes des étudiants pour travailler ce qui doit l'être. En plus de l'utilisation d'outils de référence, un apprentissage sur la relecture de textes, propres ou non, est également amené afin d'amener l'étudiant

à une autonomie complète.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Les élèves disposent d'un référentiel personnel dans lequel ils noteront leurs propres difficultés et les règles/trucs à retenir.
- Des évaluations formatives servent au travail journalier et permettent de vérifier la compréhension des points de matière abordés.
- Des retours de l'enseignant sur les productions remises (ateliers d'écriture) et la correction d'autres textes par ses pairs permettent à l'étudiant d'appréhender ses forces et ses faiblesses afin de s'améliorer.
- Des échanges en groupes sur leur pratique seront organisés régulièrement.

Ouvrages de référence

Cf. Documents sur la plateforme

Supports

Référentiel de conjugaison, dictionnaire, grammaire, notes de cours de "Maîtrise de la langue" et de "Français" du Bloc 1, outils Internet mis en lien sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Interrogation (20% - 4 points sur 20) : dictée et rédaction en janvier + portfolio à remettre en juin

Examen (80% - 16 points sur 20) : examen écrit en juin

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	15	Trv	5		
Période d'évaluation			Exe	80	Exe	100

Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Q2 : * Interrogation en janvier et portfolio en juin

* Examen : écrit durant la session de juin

Q3 : * Examen : écrit durant la session de septembre (100% des points, car la production journalière ne compte plus)

En cas d'absence ou de CM : voir règlement spécifique du département.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).